



PROGRAMME FÉDÉRAL DE FORMATION SPORTIVE



BREVET FÉDÉRAL VOLTIGE 3

BFV3

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I- ENCADREMENT DE LA FORMATION	3
II- DELIVRANCE DU BREVET :	3
III- PRATIQUE DE LA VOLTIGE EN COMPETITION.....	4
IV- PROGRAMME DE LA FORMATION SPORTIVE.....	4
4.1. ENSEIGNEMENT AU SOL :	4
4.1.1 – Connaissance de l’avion.....	4
4.1.2- Procédures de sécurité et d’urgence :.....	5
4.2. ENSEIGNEMENT PRATIQUE :	5
ATTESTATION BFV3.....	7

PREAMBULE

Le présent programme de formation sportive, pour la pratique en loisir ou en compétition, a pour but de présenter l'ensemble des contenus et les modalités d'obtention du brevet fédéral de voltige de niveau 3 (BFV 3).

Ce brevet fédéral de voltige constitue le troisième et dernier niveau d'un cursus de formation qui permet d'accéder aux compétitions sportives « monoplace ».

L'obtention de ce BFV3, accessible à tout pilote, est soumise aux conditions suivantes :

- être titulaire d'une licence de pilote, en état de validité, correspondant à la catégorie d'aéronef utilisé ;
- être titulaire d'une qualification voltige FCL 800 ;
- être titulaire d'un BFV 2 et satisfaire aux conditions de qualification aux catégories nationale 1 ou Excellence ;
- avoir suivi, de manière complète et satisfaisante, une formation théorique et pratique dispensée et délivrée par un instructeur voltige agréé par la FFA ou justifier d'une participation à une compétition nationale de niveau National 1, Excellence ou Elite avant 2018.

Le contenu de cette formation et les modalités d'obtention de ce brevet sont fixés ci-après.

Objectifs pédagogiques liés aux avions la voltige de haute performance ou monoplace :

- (a) Gestion des erreurs et des menaces spécifiques;
- (b) Etude des figures de voltige aérienne des niveaux « national 1 »;
- (c) Gestion des positions inusuelles ou non désirées ;
- (d) Gestion des vrilles, déclenchés, cloches;
- (e) Enchaînement des figures ;

I- ENCADREMENT DE LA FORMATION

Sont instructeurs habilités à dispenser cette formation :

Les FI(A) et les CRI(A) titulaires d'une qualification FCL905.FI et :

- possédant une qualification voltige additionnelle « Aerobatics rating » (FCL800)
et
- possédant un brevet fédéral de voltige 2 ou pouvant justifier d'une mention « apte à la pratique de la voltige avancée » selon l'arrêté de 2007.

II- DELIVRANCE DU BREVET :

A l'issue de cette formation sportive, et lorsqu'il s'est assuré que l'élève a atteint un niveau satisfaisant, l'instructeur agréé par la FFA délivre une attestation qu'il complète générée via l'application fédérale SMILE. Celle-ci constitue l'attestation officielle de fin de formation du niveau de brevet considéré. Il pourra également porter sur le livret fédéral « Pass Sport Voltige » du pilote la mention « Apte à la pratique de la voltige niveau BFV1 » en mentionnant le type d'avion utilisé pour la formation.

L'instructeur agréé par la FFA délivrant l'attestation de formation vérifiera que :

- les compétences relatives aux points particuliers listés dans le présent manuel sont acquises.
- au moins un vol solo supervisé au cours duquel est effectué un enchaînement de voltige :
 - soit un programme répondant aux exigences du niveau national 1 conçu par l'instructeur formateur
 - soit un programme connu du niveau Excellence
- le pilote a déjà participé à une compétition de catégorie National 1, Excellence ou Elite (avant 2018) afin de le dispenser de la formation.

Le diplôme fédéral « BFV 3 » sera délivré par la FFA à la réception de l'attestation de fin de formation ou de conversion.

Le diplôme fédéral « BFV3 » permet de participer aux compétitions fédérales des niveaux National 1 ou Excellence, sous réserve de satisfaire aux exigences complémentaires du règlement sportif fédéral.

III- PRATIQUE DE LA VOLTIGE EN COMPETITION

Pour pratiquer la voltige aérienne en compétition au niveau national 1 et Excellence tout pilote doit :

- être détenteur du BFV 3
- répondre aux exigences du règlement sportif fédéral

IV- PROGRAMME DE LA FORMATION SPORTIVE

4.1. ENSEIGNEMENT AU SOL :

4.1.1 – Connaissance de l'avion

- Visite pré-vol ;
- Avitaillement ;
- Préparation : parachute, harnais, casque(s), neutralisation du harnais du poste avant en solo pour les avions biplaces de haute performance ;
- Installation à bord ;
- Mise en route du moteur : froid, chaud, noyé ;
- Mise en route des systèmes dont radio, intercom et transpondeur ;
- Matérialisation du repère structure pour l'assiette d'atterrissage 3 points ;
- Sécurité au roulage ;
- Maîtrise de la puissance : Mise en route, essais moteur, décollage, décollage interrompu
- Performances et limitations : Paramètres de conduite de l'aéronef (PA,RPM,Vi) au décollage, en montée, en évolution voltige, en tour de piste et à l'atterrissage... ;
- Domaine de vol, vitesses limites ;

- Dégradation de la portance du profil laminaire avec une aile mouillée (pluie) ;
- Approche interrompue (remise de gaz) : particularité du compensateur.

4.1.2- Procédures de sécurité et d'urgence :

- Précautions préalables aux exercices de voltige : instrumentation, harnais, parachute (méthodes d'utilisation), hauteur de sécurité, espace dégagé, volumes d'évolution, installation, habillement ;
- Procédures d'urgence associées aux évènements suivants (lorsqu'elles sont applicables) : feu en vol, arrêt moteur en évolution, remise en route, atterrissage en panne moteur, évacuation de l'aéronef, anomalie dans les commandes ;
- Conduite à tenir en cas de dépassement accidentel du domaine du vol ;
- Particularités et risques particuliers des figures (comportement inusuels possible de l'aéronef au cours des figures, sortie de domaine de vol, difficultés physiologiques) ;
- Entraînement à l'évacuation d'urgence.

4.2. ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

- Exercices de panne : encadrement ;
- Maîtrise des phases d'atterrissage : finale, touché, approche interrompue... ;
- Etude des figures spécifiques (déclenchés, cloches, facteur de charge...) et des enchaînements ;
- Maîtrise du roulis (secteur, arrêt) ;
- Exercices « stop figures » et pannes ;
- Cas particuliers des monoplaces ou avions performants

Page laissée blanche intentionnellement



NOM de l'ATO / DTO
N° agrément DGAC
Adresse
Rue
CP
Tél
Mail

ATTESTATION BFV 3

La présente attestation concerne le pilote suivant :

Nom et Prénom :
Email :

N° de licence pilote :

Je soussigné(e) _____, instructeur voltige fédéral

de l'aéroclub _____,

atteste que Mme/Mr _____, a satisfait avec réussite aux exigences de la formation théorique et pratique décrite dans le manuel fédéral de formation au BFV 3.

atteste que Mme/Mr _____, a déjà participé à une compétition fédéral de niveau national 1 ou Excellence sur avion de haute performance ou monoplace, permettant de convertir ses compétences acquises en BFV 3, sans besoin complémentaire de formation pour l'obtention de ce brevet.

Fait à _____, le _____

Signature de l'instructeur ayant délivré la formation

N° FI(A) ou CRI (A) :